

VOTATIONS FEDERALES DU 30 NOVEMBRE 2025

Votations fédérales relatives :

- à l'initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »
- à l'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

Si vous choisissez de vous rendre au bureau de vote, nous vous prions de prendre avec vous le matériel de vote reçu à domicile et la feuille de réexpédition, dûment signée, qui fait office de carte civique.

HORAIRES DU BUREAU DE VOTE

Maison bourgeoise d'Hérémence

dimanche 30 novembre 2025 de 09h00 à 10h00

Si vous choisissez le vote par correspondance nous vous demandons de respecter strictement les dispositions suivantes :

1. Introduire les bulletins de vote gris dans l'enveloppe portant la mention "Votation fédérale"
2. Glisser cette enveloppe dans l'enveloppe de transmission.
3. **Apposer votre signature sur la feuille de réexpédition blanche.**
4. Introduire la feuille de réexpédition dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse de l'Administration communale apparaisse dans la fenêtre, puis fermer l'enveloppe de transmission.
5. **Affranchir** et poster votre enveloppe de transmission.
6. Votre envoi doit parvenir à l'Administration communale au plus tard le vendredi **28 novembre 2025 à 17h00.**

Le vote anticipé par dépôt dans l'urne prévue à cet effet auprès de l'administration communale peut se faire les jours suivants :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| ○ le lundi 24 novembre 2025 | de 14h00 à 17h00 |
| ○ le mardi 25 novembre 2025 | de 14h00 à 17h00 |
| ○ le jeudi 27 novembre 2025 | de 14h00 à 17h00 |
| ○ le vendredi 28 novembre 2025 | de 14h00 à 17h00 |

Le vote par correspondance est nul si :

- l'électeur n'a pas utilisé les enveloppes de transmission et de vote officielles;
- la feuille de réexpédition ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur;
- plusieurs personnes ont regroupé leur enveloppe de transmission dans une seule et grande enveloppe neutre pour les expédier à l'Administration communale;
- l'enveloppe de transmission n'a pas été suffisamment affranchie, n'a pas été transmise par la poste ou déposée dans l'urne prévue à cet effet par l'Administration communale.

L'Administration communale

Hérémence, le 31 octobre 2025